

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANNE ROBICHAUD	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 24 août 2021
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 776-8427
Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2023	
Commentaires : La garderie ne rencontre pas la norme de l'administrateur et au moins 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente. La garderie doit remettre un plan au ministère indiquant comment il planifie d'atteindre le 50%. Une demande d'exemption sera envoyée.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Visite en garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio était conforme lors de la visite. Recommandé que l'exploitant vérifie les manuels d'instructions pour les structures dans son parc pour assurer que la surface protectrice est de profondeur appropriée. Aussi recommandé de relire la section dans le manuel de l'exploitant sur les surfaces protectrices recommandées pour les parcs extérieurs en garderie et qu'elle vérifie sa couverture auprès de ses assurances. Aviser l'exploitante que les trampolines « Little Tikes » ne sont pas acceptés en garderie. Recommandé de réviser les profils des enfants pour assurer que toutes les adresses sont complètes pour les personnes de contact d'urgence et les personnes autorisées de venir chercher l'enfant en garderie. Observation : Lors de mon arrivée, c'était de temps de la sieste. Les enfants se sont levés, laver les mains et manger leurs collations. Ensuite ils ont joué des jeux libres et les enfants d'âge scolaire sont arrivés, ils ont aussi mangé une collation. Tous les enfants ont mis de la crème solaire et ont été jouer à l'extérieur. La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année suite à l'inspection du prévôt et de la santé publique.</p>

original signé par
Vanessa Giberson

Le 11 juin 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Le 11 juin 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date